

Service médical de promotion de la
santé en faveur des élèves

Affaire suivie par Sylvie Cubillé
Médecin conseillère technique
Téléphone 03.45.62.75.41
ce.medecin21@ac-dijon.fr
et

Affaire suivie par Christiane Grojean
Infirmière conseillère technique
Téléphone 03.45.62.75.42
ce.infresp21@ac-dijon.fr

Affaire suivie par Tatiana Diot
Chargée de mission auprès de la
directrice académique
Tél. : 03.45.62.75.17
Fax : 03.45.62.75.46
Tatiana-evgueni.diot@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

SC/CG/LB -71 - 17- 18

Dijon, le 9 février 2018

La Directrice académique des services de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de
la Côte d'Or

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs(trices) de
circonscription

Objet : Appel à projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté 2018-2019

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle n°2016-114 du 10 août 2016 relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), je vous adresse ci-joint l'appel à projets pour l'année scolaire 2018-2019, sous forme de questionnaire en ligne (cf annexe technique en version word pour garder le lien actif).

Ce questionnaire permettra de solliciter des financements académiques pour les projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans le cadre des priorités académiques et départementales.

En ce qui concerne les projets que vous proposerez, il convient de privilégier les actions donnant un rôle acteur aux élèves, impliquant le plus possible les parents, et de renforcer la mise en place des CESC inter-degrés pour faciliter la liaison école-collège.

Je vous prie de bien vouloir remplir un questionnaire par action à l'aide du lien mis en annexe. Seules les actions nécessitant une subvention doivent nous parvenir.

■ Pour les projets d'éducation à la citoyenneté, les priorités retenues en 2018 sont :

1) Priorités académiques :

- . Le bien-être à l'école
- . La construction du vivre ensemble

2) Priorités départementales :

- . Climat scolaire serein et citoyen
- . Prévention de la cyberviolence
- . Création ou développement de médias scolaires à l'échelle de la classe, de l'établissement, de l'école ou de la circonscription (journal, blog, site, web radio...)

Si votre action s'inscrit dans l'une des priorités départementales, je vous remercie de bien vouloir mentionner « priorité départementale » à la suite de l'intitulé de l'action.

Sur le plan financier, le budget académique pourra être mobilisé pour l'ensemble des actions :

- Citoyenneté/Apprendre à porter secours/...
- Violence/Harcèlement...
- Aide à la parentalité

CALENDRIER

Les fiches actions devront être enregistrées pour le **vendredi 6 avril 2018**.

Madame le Docteur Sylvie CUBILLÉ, Madame Christiane GROJEAN, coordinatrices départementales CESC et Madame Tatiana DIOT, chargée de mission, coordinatrice du CDESC se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.



Evelyne Greusard

P.J. : annexe 1 « notice technique »

Annexe 1

Comme indiqué dans mon courrier de cadrage ci-joint, je vous informe qu'un questionnaire en ligne a été élaboré pour vous permettre de transmettre plus facilement le bilan des actions de prévention CESC menées au cours de l'année 2017-2018, à l'issue de leur mise en œuvre.

Questionnaire Fiche projet Action CESC :

Transmission des fiches projets des actions de prévention CESC **programmées pour l'année 2018-2019** à rendre pour le **6 avril 2018**.

Lien pour l'accès au questionnaire :

<http://ppe.orion.education.fr/dijon/itw/answer/s/jnk2a7n6uy/k/Projet021>

Consignes pour répondre aux questionnaires :

- un clic sur le lien permet de remplir le formulaire pour une action projet ou bilan
- le formulaire pour une action doit être rempli en une seule fois et vous devez veiller à bien cliquer sur le bouton "Fin du questionnaire" pour que vos réponses concernant une fiche action projet ou bilan soient enregistrées
- vous devez cliquer de nouveau sur le lien pour remplir le formulaire correspondant à une autre action projet ou bilan.
- Si votre action s'inscrit dans l'une des priorités départementales, je vous remercie de bien vouloir mentionner "priorité départementale" à la suite de l'intitulé de l'action.